

F039 Réflexion pour un éclairage et une signalisation lumineuse publics plus agréable et durable

Programmation

Périmètre
EPT Grand-Orly Seine Bièvre Secteur compétence voirie (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Viry-Chatillon, Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-Les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, et Villejuif)
Exigence
Exigence 3 : Anticiper les évolutions de vi(II)e
Objectifs
<p>Pour répondre à l'urgence et au réchauffement climatique, la réduction de la consommation énergétique et des fluides en général devient une priorité. Dans ce cadre, tous les vecteurs sont bons pour améliorer la performance environnementale, sociale et économique, notamment les sujets de l'éclairage public, et de la signalisation lumineuse. Des solutions innovantes et en cohérence avec les transformations urbaines et l'évolution nécessaire des mobilités et des usages doivent être testées et le cas échéant mises en œuvre.</p> <p>L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en tant que gestionnaire d'infrastructures doit porter une vision prospective sur la gestion de ces équipements en tenant compte des attentes, en garantissant des consommations économes et de qualité, en identifiant des solutions techniques adaptées et le cas échéant en engageant des démarches de mutualisation.</p>
Description de l'action
<p>Diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'appuyer sur les chartes existantes des anciens établissements publics de coopération intercommunale ; • établir un état des lieux ; • définition des attentes et des exigences en lien avec les communes en terme ; • observer les bonnes pratiques innovantes mises en œuvre à l'échelle d'autres territoires, notamment communes, métropoles ; • identifier la cible environnementale et les pistes d'économies ; • partager les objectifs, les orientations. <p>Elaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir une typologie de besoins, de matériel en fonction des contextes urbains, des usages, et une cartographie des différents secteurs/bassins ; • définir les normes en fonction des typologies de besoins ; • proposer des prescriptions techniques et des modalités opérationnelles.
Pilotage
L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre lanceur de la réflexion avec les communes Compétence voirie : Etat, Départements, EPT, communes
Partenaires
Etat Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne
Temporalité
Court terme : Approbation de la charte début 2021
Action en lien